

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : ABN AMRO Funds Candriam Global Convertibles
Identifiant d'entité juridique: 549300GXXI14H8T43734

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

En 2024, et selon la méthodologie et les Données de la Société de gestion, le Compartiment a atteint les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promouvait. Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte une notation de qualité ESG globale et la Liste d'exclusion de la Société de gestion.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portefeuille	Indice de référence
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance.	100,0%	100,0%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé		
<i>Taux de couverture.</i>	<i>96,0%</i>	<i>96,0%</i>
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	24,9%	16,6%
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	24,4%	26,1%
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	41,5%	44,2%

Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	7,0%	7,4%
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	2,2%	5,3%
Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	0,4%
Entreprise - Score de risque ESG		
De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	17,9	21,9
<i>Taux de couverture.</i>	95,0%	95,4%
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre		
En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	2 605,3	6 173,0
<i>Taux de couverture.</i>	95,8%	95,6%
Reported Emissions	92,0%	80,1%
Estimated Emissions	6,3%	18,0%
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie		
En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	785,6	853,6
<i>Taux de couverture.</i>	95,8%	95,6%
Reported Emissions	92,0%	80,1%
Estimated Emissions	6,3%	18,0%

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1	Portfolio Y-2	Benchmark Y-2	Portfolio Y-3	Benchmark Y-3	Portfolio Y-4	Benchmark Y-4	Portfolio Y-5	Benchmark Y-5
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance.	100,0%	99,7%	100,0%	100,0%						
<i>Taux de couverture.</i>	96,5%	93,1%	95,8%	91,9%						
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé										
<i>Taux de couverture.</i>	92,2%	86,7%	89,1%	85,1%						
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	19,9%	19,2%	20,2%	21,3%						
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	30,9%	23,9%	28,2%	22,6%						
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	36,6%	44,7%	31,8%	41,9%						
Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	12,6%	10,6%	18,9%	13,8%						
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	0,0%	1,6%	0,8%	0,4%						
Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%						
Entreprise - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	20,0	23,1	21,4	22,5						
<i>Taux de couverture.</i>	96,5%	92,9%	95,8%	91,6%						
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	1 214,0	9 202,7	4 384,9	9 651,5						
<i>Taux de couverture.</i>	95,7%	91,6%	91,6%	90,2%						
Reported Emissions	93,2%	82,8%	93,3%	84,5%						
Estimated Emissions	6,8%	17,2%	6,7%	15,5%						
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie	915,2	1 434,1	1 516,7	1 605,9						

En tCO ₂ e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.					
<i>Taux de couverture.</i>	95,7%	91,4%	91,6%	90,0%	
Reported Emissions	93,2%	82,8%	93,3%	84,5%	
Estimated Emissions	6,8%	17,2%	6,7%	15,5%	

Remarque : (i) L'indicateur de score relatif aux risques ESG de Morningstar Sustainalytics permet d'évaluer le risque d'exposition des participations aux problèmes ESG importants. Ce score pondéré en fonction des actifs s'étend de négligeable (0-9,9) à grave (100-100,0) de la moyenne des quatre observations trimestrielles de l'année civile.

Sources : AAIS, ISS ESG, Morningstar Sustainalytics

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non applicable

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non applicable

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Non applicable

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Compartiment s'efforce de minimiser les Principales incidences négatives détaillées ci-dessous, principalement en mettant en œuvre la politique d'exclusion de la Société de gestion (pour les investissements directs et les investissements dans des fonds internes ou délégués uniquement).

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI)

TABLEAU 1	Portfolio Y	Benchmark Y	Portfolio Y-1	Benchmark Y-1
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour les entreprises multinationales	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>95,7%</i>	<i>90,3%</i>
14. Exposition aux armes controversées	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Taux de couverture.</i>	<i>95,8%</i>	<i>95,5%</i>	<i>95,7%</i>	<i>90,3%</i>

Remarque : Le calcul a été effectué à l'aide de la moyenne des quatre observations trimestrielles de l'année civile.

Sources : AAIS, Morningstar Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Calculé comme une moyenne à la fin de chaque trimestre en 2024.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ALIBABA GROUP HOLDING 0.50% 01/06/2031	Consumer Discretionary Distribution & Retail	3,0%	Chine
MEITUAN 0.00% 27/04/2027 CONV	Services aux consommateurs	2,9%	Chine
AMADEUS IT GROUP 1.50% 09/04/2025	Services aux consommateurs	2,3%	Espagne
AKAMAI TECHNOLOGIES 0.375% 01/09/2027	Software & Services	2,2%	United States of America
STMICROELECTRONICS 0.00% 04/08/2027	Semiconductors & Semiconductor Equipment	2,2%	Pays-Bas
IBERDROLA 0.80% 07/12/2027	Services publics	2,0%	Espagne
CELLNEX TELECOM 0.50% 05/07/2028	Télécommunications	1,9%	Espagne
PIRELLI & C 0.00% 22/12/2025	Automobiles & Components	1,9%	Italie
BENTLEY SYSTEMS 0.375% 01/07/2027	Software & Services	1,9%	United States of America
ACCOR 0.70% 07/12/2027	Services aux consommateurs	1,9%	France
NEXTERA ENERGY CAPITAL HOLDINGS 3.00% 01/03/2027	Services publics	1,8%	United States of America
WENDEL 2,625% 27/03/2026	Services financiers	1,8%	France
DEUTSCHE POST 0.05% 30/06/2025	Transportation	1,6%	Allemagne
GLOBAL PAYMENTS 1.50% 01/03/2031	Services financiers	1,6%	United States of America
ON SEMICONDUCTOR 0.50% 01/03/2029	Semiconductors & Semiconductor Equipment	1,6%	United States of America



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

- **Quelle était l'allocation des actifs?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



• **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Sources : AAIS, Global Industry Classification Standard (GICS)

Secteur	% d'actifs
Total Information Technology	26,4%
Total Consumer Discretionary	19,9%
Software & Services	13,1%
Total Industrials	11,8%
Services aux consommateurs	10,0%
Total Real Estate	8,4%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	8,3%
Total Health Care	8,3%
Total Financials	7,1%
Total Utilities	6,4%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	6,3%
Transportation	5,7%
Services financiers	5,4%
Automobiles & Components	5,2%
Technology Hardware & Equipment	5,0%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	4,9%
Total Communication Services	4,9%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	4,8%
Commercial & Professional Services	3,4%
Health Care Equipment & Services	3,4%
Télécommunications	2,8%
Capital Goods	2,8%
Autres	2,3%
Real Estate Management & Development	2,1%
Media & Entertainment	2,0%
Total Materials	1,8%
Food, Beverage & Tobacco	1,7%
Total Consumer Staples	1,7%
Banks	1,1%
Total Energy	0,9%
Insurance	0,6%
Total Government	-%
Total Supranational	-%
Total Local	-%
Consumer Durables & Apparel	-%
Consumer Staples Distribution & Retail	-%
Household & Personal Products	-%
Funds, aligned	-%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

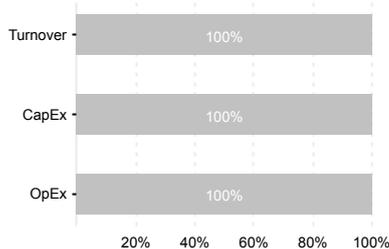
¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

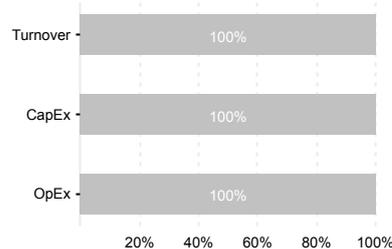
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



- Alignés sur la taxinomie : gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100 des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Non applicable



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus.

Instrument Type	% d'actifs
Fonds, non alignés	0,0%
Dérivés	-0,4%
Liquidités	2,7%



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période de référence, le Gestionnaire d'investissement externe a évalué une série d'indicateurs de durabilité, tels que l'empreinte carbone et le score ESG, à l'aide de sa méthodologie exclusive. Cette stratégie a conduit à privilégier les émetteurs présentant un profil ESG solide. Par exemple, le Compartiment n'est pas investi dans la plupart des sociétés américaines de services publics en raison de leur recours au charbon pour la production d'énergie. À l'inverse, le Compartiment investit dans des émetteurs des secteurs de l'industrie, de l'immobilier, de la santé et de la technologie présentant des profils ESG solides.

En outre, le Gestionnaire d'investissement externe s'est engagé dans des initiatives directes et collaboratives auprès de certains émetteurs afin de relever les défis ESG les plus urgents. Par exemple, il a encouragé certaines sociétés en portefeuille à communiquer publiquement leur

alignement sur une trajectoire de +1,5 degrés, et leur a demandé de préciser la façon dont leur stratégie et leurs plans de dépenses d'investissement servaient leur engagement en matière de décarbonation.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non applicable